



Problème de mutuelle et complémentaire santé

Par Visiteur

Bonjour

après bien des difficultés et en m'appuyant sur la loi CHATEL j'ai réussi à résilier ma complémentaire santé auprès d'HARMONIE MUTUELLE

Cette résiliation m'a été confirmée le 20 Décembre 2010 pour effet à compter du 1er janvier 2011,

je viens de recevoir mon relevé bancaire et je constate qu' HARMONIE m'a prélevé le 10 Janvier la somme de 103€ et qq, soit disant que les demandes de prélèvement sont parties à la banque avant leur lettre de résiliation et que je serai créditée le mois prochain ????

je ne trouve pas ça très honnête

Par Visiteur

Chère madame,

je viens de recevoir mon relevé bancaire et je constate qu' HARMONIE m'a prélevé le 10 Janvier la somme de 103€ et qq, soit disant que les demandes de prélèvement sont parties à la banque avant leur lettre de résiliation et que je serai créditée le mois prochain ????

je ne trouve pas ça très honnête

Je ne vois pas vraiment ce que l'on peut faire.

Ce retrait est manifestement abusif puisque dénué de toute contrepartie, mais s'ils ont promis de vous rembourser le mois prochain. Une procédure judiciaire prendrait bien plus de temps et il n'existe pas d'infraction pénale pour un tel comportement.

Il n'y a donc pas grand chose à faire même si je comprends que vous ne trouviez pas ce comportement honnête.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci de votre réponse

si ce genre de comportement se reproduit auprès de plusieurs assurés cela fait pas mal de trésorerie pour cette mutuelle

pour ce mois-ci avec ma nouvelle mutuelle payer cela n'arrange pas mon compte courant

pouvez-vous m'indiquer un organisme de consommateurs pour dénoncer ce genre d'agissement

merci

Par Visiteur

Chère madame,

merci de votre reponse

si ce genre de comportement se reproduit aupres de plusieurs assurés cela fait pas mal de tresorerie pour cette mutuelle

pour ce mois ci avec ma nouvelle mutuelle payer cela n'arrange pas mon compte courant

Tout à fait d'accord avec vous, c'est malhonnete.

pouvez vous m'indiquez un organisme de consommateurs pour dénoncer ce genre d'agissement

Il en existe de nombreux mais les plus professionnels sont certainement:

INC 60 millions de consommateur et l'UFC que choisir.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre rapidité à me repondre
cordialement